

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi trois avril, à vingt heures le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2018

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIK Catherine, NYZAM Fabienne, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien et PASQUAUD Roland.

Excusé : Monsieur REID Derek.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Monsieur DE GUILLEBON Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Présentation du compte administratif budget communal :*Fonctionnement :*

Recettes :	288 716.61 €
Dépenses :	208 361.39 €
Excédent de clôture :	80 355.22 €

Investissement :

Recettes :	338 466.48€
Dépenses :	277 583.88 €
Excédent de clôture :	60 882.60 €

Part affectée investissement 2016 (compte 001 ID) : 29 433.76€

Excédent 2016 (compte 002 FR) : 0 €

Reste à réaliser dépenses : 22 200 €

Reste à réaliser recettes : 0 €

Présentation du compte administratif budget assainissement :*Fonctionnement :*

Recettes:	23 960.77. €
Dépenses :	25 801.03 €
Déficit de clôture :	1 840.26 €

Investissement :

Recettes :	14 527.85 €
Dépenses :	6 247.00 €
Excédent de clôture :	8 280.85 €

Part affecté investissement 2016 (compte 001 ID) : 4 641.20 €

Excédent 2016 (compte 002 FR) : 8 690.41€

Présentation du compte administratif budget restaurant :

Fonctionnement :

Recettes:	4 200.00. €
Dépenses :	1 659.48 €
Excédent de clôture :	2 540.52 €

Investissement :

Recettes :	600.00 €
Dépenses :	0.00 €
Excédent de clôture :	600.00 €

Part affecté investissement 2016 (compte 001 ID) : 0.00 €

Excédent 2016 (compte 002 FR) : 1 140.34€

Hors la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs.

Présentation du compte de gestion dressé par Monsieur ETHEVENIN Thierry, comptable public : approbation à l'unanimité du conseil du compte de gestion 2017.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats :

Budget communal :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 0 €

Fonctionnement excédent reporté au compte 002 : 80 355.22 €

Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 : 31 448.84 €

Budget assainissement :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 0 €

Fonctionnement excédent reporté au compte 002 : 6 850.15 €

Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 : 3 639.65 €

Budget restaurant :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 0 €

Fonctionnement excédent reporté au compte 002 : 3680.86 €

Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 : 600.00 €

Accord à l'unanimité du conseil pour approuver l'affectation des résultats des différents budgets.

Taux d'imposition :

Le conseil à l'unanimité de ses membres décide de ne pas augmenter les taux des impôts :

Taxe d'habitation : 9.90 %

Foncier bâti : 19.70 %

Foncier non bâti : 41.99 %

Présentation du budget primitif communal :

Section de fonctionnement recettes :	374 577 €
Section de fonctionnement dépenses :	374 577 €
Section investissement recettes :	439 641 €
Section investissement dépenses :	439 641 €

Présentation du budget primitif assainissement :

Section de fonctionnement recettes :	32 539 €
Section de fonctionnement dépenses :	32 539 €
Section investissement recettes :	13 627 €
Section investissement dépenses :	13 627 €

Présentation du budget primitif restaurant :

Section de fonctionnement recettes :	10 880 €
Section de fonctionnement dépenses :	10 880 €
Section investissement recettes :	600 €
Section investissement dépenses :	600 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les différents budgets présentés.

Logement 2 Impasse Abbé Privat : une nouvelle locataire est arrivée avec ses deux enfants le 26 mars (loyer 460 euros + charges ordures ménagères et assainissement).

Restaurant de Bonnes :

Monsieur le Maire expose au conseil que les locataires du Bar/Restaurant communal, Madame BUNEL/DEVRIENDT et Monsieur DEVRIENDT n'ont jamais payé de loyer depuis leur entrée dans les lieux en juin 2017 et n'ont jamais respecté les termes du bail mixte.

Malgré de nombreuses rencontres et « mises au point » la situation ne c'est pas améliorée et continue de se dégrader.

Devant cette impasse, il a été fait appel à un spécialiste consultant, aménagement et développement des territoires ruraux : A.C. consultant Monsieur CHEVRE Alain qui a cadré son intervention dans une lettre de mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Approuve la démarche engagée et les termes de la lettre de mission dont le coût global de la prestation s'élève à 5400 euros HT au maximum.
- Précise que dans le cadre de sa mission, au 31 mai 2018, la situation des locataires devra s'être améliorée de façon significative en payant les loyers, sinon le consultant devra privilégier la reprise de l'établissement par un autre repreneur de façon à éviter la liquidation judiciaire et la fermeture pour de longs mois qui nuirait à l'attractivité de la commune.
- Autorise, Monsieur le Maire à signer la lettre de mission de Monsieur CHEVRE AC CONSULTANT.

Calitom : étude relative à la mise en place de colonnes enterrées. Le conseil demande à réfléchir sur ce projet et surtout sur les conséquences sur le ramassage des ordures ménagères.

BACS DE COLLECTE des déchets de venaisons :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la Fédération des Chasseurs de la Charente concernant la recrudescence de la tuberculose bovine. Le Ministère de l'agriculture a mis en place depuis 2011 un réseau de surveillance épidémiologique national de la faune sauvage appelée SYLVATUB. Ce suivi est consécutif à la découverte d'animaux sauvages contaminés dans les zones de prévalence de la maladie. Le département de la Charente dans la zone sud n'a pas été épargné par cette infection et depuis la saison de chasse 2013-2014, l'opération SYLVATUB a rendu obligatoire l'analyse d'un échantillon de sangliers et la totalité des cerfs prélevés à la chasse dans le secteur Sud Charente. Ces analyses révèlent chaque année, quelques sangliers positifs à la tuberculose bovine. Les viscères et déchets de venaisons issus de ces animaux atteints de tuberculose peuvent présenter une source de contamination. Sur les conseils de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a mis en place à titre expérimental en 2016 deux bacs de collectes pour le ramassage des viscères sur les communes de COURGEAC et de BARBENAC. Cette mission d'intérêt général et de santé publique doit se généraliser en priorité à l'ensemble de la zone concernée par la tuberculose bovine.

La Fédération des Chasseurs 16 s'est engagée à financer les bacs de collecte d'une contenance de 750 litres avec couvercle et palonnier qui seront positionnés sur la commune d'accueil et à financer les produits désinfectants nécessaires pour le nettoyage des bacs.

La commune de Bonnes est sollicitée pour contribuer à cette mission sanitaire à hauteur de 100 euros.

La municipalité aura la possibilité de déposer dans le bac prévu à cet effet les cadavres d'animaux domestiques ou sauvages que les services municipaux trouveraient sur la voie publique.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à ce service avec une participation de 100 euros et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion des déchets de venaison du grand gibier.

Travaux salle des fêtes : la porte coté ouest du débarras est abîmée par les intempéries. Accord à l'unanimité du conseil pour la remplacer.

Taxe d'aménagement : Exonération à étudier (se renseigner pour savoir comment les autres communes appliquent des exonérations).

Séance levée 23 h 10

